



BREVES DE LA PIEA

Octobre 2022



*Suite à l'assemblée générale du 18 mai 2022 et fort du constat que la mise en œuvre de la LPEP soulève quelques questions importantes pour notre région, le comité de la PIEA est entré en contact avec l'Office des mineurs. Il souhaite établir un dialogue qui conduise à une reconnaissance des particularités de la partie francophone du canton. Les perspectives sont réjouissantes. La bonne nouvelle : l'Office des mineurs est à la recherche d'une personne francophone qui sera l'interlocutrice de la partie francophone du canton. Voici donc les **BREVES** automnales ... Nous vous souhaitons une excellente fin de cette année hors du commun !*

Le comité de la PIEA

COMITE DE LA PIEA

Le comité de la PIEA est très heureux et fier de compter de nouvelles personnes dans ses rangs. Mme Sandra Roulet, directrice adjointe de l'Hôpital du Jura bernois et députée au Grand conseil bernois ainsi que M. Yves Desarzens, président du comité de la Grand Maison de Corgémont l'ont rejoint au printemps 2022. Au début de la nouvelle législature, Mmes Elisabeth Beck pour le Conseil de Jura bernois et Christine Schneider-Rustichelli pour le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel-Bienne sont venues le compléter. M. Yves Desarzens remplace dorénavant M. Jean Vaucher au poste de trésorier. Une équipe complétée pour une nouvelle étape !

COMITE DE PLANIFICATION CANTONALE (STRATEGIE CANTONALE DE PLANIFICATION DES PRESTATIONS D'ENCOURAGEMENT DESTINEES AUX MINEURS).

Dans la perspective de mettre en place une stratégie cantonale de planification des prestations de protection et d'encouragement destinées aux mineurs, le canton de Berne a créé un comité de planification cantonale chargé de relayer les besoins de chaque région et de conseiller les autorités politiques. Notre région y est représentée, depuis mars 2022, par Mme Gaëlle Le Berre (Bienne) et M. Michael Bon (Tavannes). Le CJB et le CAF se sont entendus pour nommer un délégué et sa suppléante. Une séance de préparation a eu lieu avec les secrétaires générales du CJB et du CAF et la présidente de la PIEA afin que les deux personnes déléguées soient informées du contexte de la mise en place dudit comité. Les documents envoyés par le canton ont été brièvement présentés et commentés.

BESOINS DE LA REGION DANS LE DOMAINE DE LA PEDOPSYCHIATRIE : UNE COLLABORATION POSSIBLE ENTRE LA PIEA ET L'HOPITAL DU JURA BERNOIS (HJB)?



Un dialogue entre les institutions qui accueillent des mineur.e.s et l'HJB, notamment en ce qui concerne le domaine de la psychiatrie ou de la pédopsychiatrie, est souhaité. Un lien entre le monde adulte et celui de l'enfance pourrait aussi être établi. Les contacts mis en place permettront de mettre les besoins en évidence. On constate que notre région aurait besoin d'une unité de crise et notamment une prise en charge aiguë à domicile à l'image du projet pilote en place dans la partie alémanique du canton. Les membres du comité de la PIEA relèvent que lors de situations difficiles et de besoin de prise en charge psychiatrique est nécessaire, les solutions ne sont pas légion. Les besoins sont donc à répertorier. Diverses pistes doivent être envisagées. De son côté, l'HJB rencontrera les personnes impliquées dans ce domaine. Il s'agira, dans un premier temps de développer une bonne collaboration entre l'HJB et les institutions pour enfants et adolescent.e.s. Il s'agira aussi de tenir compte de la situation qui prévaut à Bienne. On relève qu'il est difficile de trouver des pédopsychiatres ayant des connaissances très pointues dans le domaine du handicap. Parents, institutions et services sociaux peinent à trouver des spécialistes du domaine de la pédopsychiatrie.

Les questions suivantes sont retenues :

- Faut-il envisager une clinique de jour ?
- Une unité de crise est-elle nécessaire pour les enfants ?
- Un élargissement de l'UHPA est-il pertinent pour une prise en charge à court et long terme ?
- Comment et sous quelle forme faut-il prévoir une intervention de crise de 72 heures ?

PROJET DE L'AOUP : SOCIAL IMPACT LAB

L'AOUP a demandé à M. Thierry Bregnard, professeur ordinaire et vice-doyen à la HE-Arc une étude visant à lui indiquer des pistes de développement de l'action sociale dans le Jura bernois. Un projet de Social Impact Lab – soit « la constitution d'un laboratoire d'innovation sociale et d'un Centre de compétence dans la mesure et l'évaluation des effets des actions dans le domaine social » - est proposé selon un processus participatif. L'AOUP va étudier la possibilité de se lancer dans cette « aventure ». La PIEA suivra le déroulement de ce projet.

CONSULTATION AU SUJET DU RAPPORT GENERAL SUR LA STRATEGIE CANTONALE D'AIDE AUX VICTIMES 2023 - 2033

Le comité de la PIEA a décidé de participer à la consultation ouverte sur la stratégie cantonale d'aide aux victimes. Il demande

- que l'analyse démographique de ce rapport distingue la situation de la partie francophone de la partie germanophone du canton afin de déterminer de manière appropriée et ciblée les besoins de chacune des régions ;
- que la situation des enfants et adolescent.e.s fasse l'objet d'une réflexion et d'une prise en compte spécifiques et qu'un concept de prévention et de lutte contre les violences sur mineur.e.s soit élaboré d'entente avec les Directions concernées (soit l'INC, la DIJ, la DSE et la DSSI) ;
- que des places d'accueil pour adolescentes ou jeunes femmes victimes de violences soient créées dans la partie francophone du canton ;
- que l'on saisisse l'opportunité de la mise en œuvre de sa stratégie d'aide aux victimes pour procéder à l'analyse des besoins et au renforcement des prestations de crise dans le domaine de la pédopsychiatrie, voire de la psychiatrie, avec les milieux concernés ;
- que soient prévues des mesures de prévention de violence dans les lieux d'accueil des migrant.e.s et que l'on offre au personnel en contact avec les personnes issues de la migration une formation adéquate, approfondie et reconnue ;
- que, si réduction des partenaires contractuels il y aura, on veille à ce que les fournisseurs de prestations soient proches de la population francophone, que toutes les interlocutrices et tous les



interlocuteurs offrant des prestations d'écoute, de conseil et d'orientation destinées aux victimes francophones maîtrisent bien le français et soient en nombre suffisant pour répondre aux besoins ;

- que l'offre de prestations tienne compte des besoins réels de la société et particulièrement du bilinguisme du canton.

Les réponses de la PIEA se trouvent sur son site internet (<https://la-plateforme.ch/site/>).

FORUM D'ÉCHANGE AU SUJET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LPEP DU 18 MAI 2022

A la suite de la partie statutaire de l'Assemblée générale du 18 mai 2022, un forum d'échange a eu lieu qui avait pour thème la mise en œuvre de la LPEP. Il a abouti à la rédaction d'un document de synthèse des constats et demandes que les institutions de notre région ont souhaité adresser à l'Office des mineurs du canton de Berne. La PIEA a reçu une réponse détaillée à ses demandes.

Voici les constats et demande de la PIEA à l'Office des mineurs :

a. Modèle de financement des institutions

Forfait d'exploitation et forfait par sujet

- La PIEA souhaite qu'on introduise **une plus grande flexibilité** pour la gestion opérationnelle et pour celle des RH, cela compte-tenu des risques encourus par les institutions selon le modèle de financement introduit par la LPEP.
- Elle souhaite que le taux d'occupation moyen exigé soit abaissé, sachant que le forfait par sujet a un gros impact sur la masse salariale, et, plus généralement sur la santé financière des institutions de la taille de celles du Jura bernois et de Bienne francophone.
- Elle demande de tenir compte du **renchérissement** qui aura un impact important sur les frais d'exploitation des institutions : nourriture, biens de première nécessité et énergie. Une adaptation sera nécessaire.

Calcul des forfaits d'infrastructure

La PIEA demande également plus de **flexibilité** concernant le **calcul du forfait d'infrastructure**. Elle souhaite que ce calcul soit adapté à la nature et à la dimension de l'institution.

Comptabilité analytique et logiciel

- La PIEA demande que l'on simplifie la tâche administrative des institutions en proposant des instruments ou logiciels de comptabilité analytique adaptés à la grandeur des institutions et à leurs caractéristiques.
- **Coordination et cohérence**
La PIEA relève qu'un besoin de **coordination** entre les directions et offices cantonaux est nécessaire afin d'assurer une totale cohérence entre un contrat de prestation signé avec l'OM et une convention de prestation signée avec l'OECO, le but étant que les institutions concernées ne se retrouvent pas en face d'injonctions ou de critères contradictoires.

b. Mesures urgentes

1. Visites de surveillance en français

La PIEA **demande instamment** que les visites de surveillance se déroulent **en français** dans les institutions du Jura bernois et de Bienne francophone, soit dans la langue des membres des directions d'institutions. Elle demande aussi que l'interlocuteur ou l'interlocutrice cantonal·e soit non seulement à même de mener l'entretien dans la langue de la direction mais aussi qu'il/elle soit ancré·e dans la culture des institutions « latines » de ce pays et en connaisse la philosophie, les traditions et les besoins.



2. Adaptation des salaires des collaboratrices et collaborateurs au renchérissement du coût de la vie

La PIEA demande que l'on examine **en urgence** la possibilité d'adapter les salaires des éducateurs et éducatrices, plus généralement du personnel des institutions, au **renchérissement** du coût de la vie.

La PIEA demande que l'on renonce, dans cet esprit, à un **gel des salaires** durant la période du contrat de prestations (trois ans).

c. Grille salariale adaptée à celles des cantons limitrophes

La PIEA constate une différence salariale importante entre le canton de Berne et les cantons voisins du Jura et de Neuchâtel, différence très défavorable pour le personnel éducatif de notre région. Si les institutions de la partie francophone veulent offrir et garantir sur le long terme un accompagnement professionnel de qualité aux enfants et aux adolescents de la Berne francophone, il est nécessaire d'adapter une grille salariale propre à notre région à celles pratiquées dans les cantons limitrophes afin d'éviter l'exode du personnel éducatif formé et qualifié.

c. Demandes de la PIEA

Au vu de ce qui précède, la PIEA demande

- que soient prises les mesures urgentes mentionnées ci-dessus,
- que soit réalisée une analyse de l'impact à terme du modèle de financement mis en place, notamment des forfaits d'exploitation et des forfaits d'infrastructure, sur l'existence des institutions de la partie francophone du canton,
- que les salaires octroyés au personnel éducatif de la partie francophone du canton soient alignés sur ceux des cantons limitrophes, voire ceux de Suisse romande.

En date du 6 juillet 2022, le comité de la PIEA a reçu une réponse détaillée de l'Office des mineurs qui laissait entrevoir quelques champs de discussion possibles. Le comité a donc pris acte du contenu du courrier en proposant une rencontre qui devrait avoir lieu au printemps 2023. Nous avons reçu la confirmation que l'Office des mineurs proposera des dates de rencontre.

De plus, il nous a annoncé qu'il était à la **recherche d'une collaboratrice ou d'un collaborateur francophone qui serait l'interlocutrice ou l'interlocuteur de la partie francophone du canton** au sein dudit office. L'offre d'emploi est publiée. Le comité de la PIEA se réjouit de cette situation et **invite toute personne attirée par ce poste à manifester son intérêt. L'annonce est disponible à l'adresse suivante: Jobs Canton de Berne: Spécialiste de la surveillance et du controlling des prestations! Éducatrice ou éducateur spécialiste/e à 60 %** (<https://jobs.bfh.ch/job-vacancies/specialiste-de-la-surveillance-et-du-controlling-des-prestations-educatrice-ou-educateur-specialise-e-a/7f0c16fc-0889-4f29-b23d-159d7e21ce0a>).

PROPOSITION DE SOCIALBERN : UN MODÈLE DE CONTRAT

SOCIALBERN a élaboré une proposition de contrat intitulé en allemand « Betreuungs-/Aufenthaltsvertrag stationäre Leistung für Kinder/Jugendliche nach KFSG » ou « Contrat d'accueil / d'hébergement avec prestations résidentielles pour enfants et adolescent-e-s selon la LPEP » (traduction approximative).

Le contrat serait passé entre l'institution et le/la responsable légal.e de l'enfant. Les points forts du contrat sont les suivants :

- Durée indéterminée.
- La période d'accueil probatoire est de trois mois et prévoit une résiliation possible dans les 7 jours.
- La résiliation du placement est annoncée trois mois avant le départ de l'enfant pour la fin d'un mois (sauf cas de force majeure).



- Le séjour en institution constitue une situation transitoire dont le but est la réintégration de l'enfant dans son milieu.
- Le concept pédagogique et les directives sont celles de l'institution.
- Le comportement et la participation de l'enfant sont des éléments importants du contrat.
- La protection des données constitue un point fort du contrat.
- Les charges pour le/la responsable légal·e sont définies.

Le comité de la PIEA a fait la demande à SOCIALBERN de traduire ce modèle de contrat en français-. Il s'agit d'un document utile aux institutions car l'accueil d'un enfant doit faire l'objet d'une convention ou d'un contrat qui lie l'institution et le/la représentant·e légal·e de l'enfant. Le délai de résiliation fait débat, de même que la période probatoire. Selon l'avocat contacté par SOCIALBERN, Me Zürcher, d'un point de vue purement juridique, cette clause ne constitue pas un problème car la loi réglemente les relations contractuelles de droit public entre le canton et les prestataires de services (ainsi que les frais qui en découlent). En revanche, le contrat réglemente la relation de droit privé entre l'institution et le/la responsable légal·e. Cependant, l'objectif d'un tel règlement n'est pas de recouvrer les cotisations dues conformément au délai de préavis, mais plutôt d'essayer d'empêcher les résiliations à court terme qui n'ont pas de sens. Une mise en œuvre concrète de la loi doit être accompagnée du sens des proportions et l'accent mis sur le bien-être de l'enfant.

Le comité de la PIEA constate que le texte allemand proposé est complexe. Il propose donc, lorsque le modèle sera traduit en français, de le comparer à un modèle de convention déjà existant, d'en retenir les points les plus importants et de le rendre accessible à celles et ceux à qui il est destiné. Il s'agira de l'adapter à la situation et à la « culture » des institutions de la partie francophone du canton.

SOCIALBERN propose également un modèle de règlement qui s'intitule **Règlement du Fonds d'infrastructure selon la LPEP** (*Règlement relatif à la gestion et à l'utilisation des parts d'infrastructure provenant des forfaits cantonaux pour les services stationnaires de développement et de protection de l'enfance*). Ce modèle est traduit en français et à la disposition des institutions.

Nous souhaitons à toutes et à tous les membres et ami·e·s de la PIEA une belle fin d'année 2022 et nous nous réjouissons de vous revoir en 2023.

Courtelary, octobre 2022

Impressum :
Rédaction : B. Sermet
Administration : D. Desilvestri
Relecture : Y. Desarzens
Photos : B. Sermet